

L'ÉOLOIS

GAZETTE MUNICIPALE N°7 - 2023

Le parc photovoltaïque de Baignolet

Éole-en-Beauce



Viabon
Villeau
Baignolet
Tains la Folie
Germignonville



LES AGENTS COMMUNAUX

Le service technique



**Jean-Luc
LHOSTE**

Travaille pour la commune
depuis 1983.



**Jacky
BONHOMMET**

Travaille pour la commune
depuis 2007.



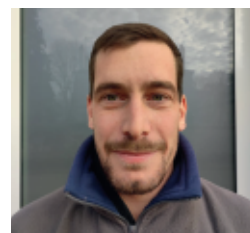
**Nathalie
VAN DER STUYFT**

Travaille pour la commune
depuis 1995.



**Cédrik
GEORGES**

Travaille pour la commune
depuis 2021.



**Kévin
BELHOMME**

Travaille pour la commune
depuis 2022.

Le service administratif



**Christine
CHENET**

Travaille pour la commune
depuis 2014.



**Christelle
PONTHEUX**

Travaille pour la commune
depuis 2016.

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

- 4. Budgets
- 5. Service de l'eau
- 6. Travaux et investissements
- 8. Rétrospective 2022
- 9. Communication
- 10. Civisme
- 12. Urbanisme
- 13. Habitat
- 14. Concours de dessin
- 16. Environnement

ZOOM

- 18. Le parc photovoltaïque de Baignolet

VIE ASSOCIATIVE

- 20. Rétrospective 2022

VIE INTERCOMMUNALE

- 24. Démarches administratives
- 26. Petite enfance - Enfance - Jeunesse
- 27. Ateliers parentalité
- 28. Administration générale

- 29. Culture

- 30. École de Musique Intercommunale

- 31. Santé - Médiathèque - Développement économique

VIE ARTISANALE ET INDUSTRIELLE

- 32. Artisans, commerçants et industriels éolois
- 33. Assistantes maternelles

MOUVEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

- 34. Décès - PACS - Mariages
- 35. Naissances



ÉDITORIAL par Julien Birre

bonne humeur et leurs sourires rendent votre accueil agréable.

Je remercie également nos agents techniques pour leur investissement. Sous l'impulsion de Jean-Luc, Nathalie, Cédrik, Jacky et Kévin s'organisent de façon à entretenir et embellir l'ensemble de notre grande commune d'Éole-en-Beauce.

Les associations éoloises ont pu reprendre petit à petit leurs activités et proposer des manifestations diverses et variées. L'ensemble des bénévoles qui portent ces associations sont à remercier pour leur engagement à dynamiser notre territoire.

Plus de 12 ans après les premiers échanges entre Marc Vinchon, Maire de Baignolet en 2010, et l'entreprise Héliosolaire, le parc photovoltaïque de Baignolet est enfin relié au réseau d'ERDF-RTE. Son inauguration d'est faite le vendredi 25 novembre, suivie de portes ouvertes au public le samedi 26 novembre. De nombreuses personnes s'y sont rendues et ont pu obtenir des explications sur le fonctionnement de ce parc grâce aux équipes d'Eurocape New Energy France, entreprise porteuse de ce projet.

Différents investissements ont été effectués au cours de l'année afin d'améliorer les conditions de travail de nos agents communaux. Des travaux d'amélioration énergétique, ainsi que des travaux d'entretien de notre patrimoine et de nos voiries sont prévus pour 2023.

Différents dossiers avancent malheureusement trop lentement.

Alors que l'ensemble de nos bourgs et hameaux devaient être reliés à la fibre optique au cours du 1er semestre 2022, la finalisation tarde. Celle-ci entraîne parfois des nuisances. En effet, depuis mi-septembre Saint-Léonard, Toulifault, Cambray et Marasson n'ont plus accès au Réseau Téléphone Cuivre car celui-ci a été "saccagé" lors de l'installation de la fibre optique. Avec Philippe Vigier, notre député de circonscription, nous continuons à maintes reprises de relancer Orange afin que l'entreprise réalise les réparations nécessaires.

Malgré les soutiens de Philippe Vigier et du sénateur Daniel Guéret, le nouvel adressage peine à avancer. La Poste n'entend pas nos arguments.

J'ai une pensée pour Alain Joseph et Robert Tourne, anciens conseillers municipaux et adjoints au maire de Germignonville, qui nous ont quittés en 2022.

Chers administrés, je vous adresse à toutes et tous, une excellente année 2023 dans vos projets familiaux et professionnels pour vous et vos proches.

Bonne lecture.

Julien Birre
Maire d'Éole-en-Beauce

Chères Éoloises, chers Éolois,

L'année 2022 restera celle de la sortie de la pandémie de la COVID-19 qui a exacerbé un certain nombre de questions stratégiques majeures. Ces questions sont malheureusement amplifiées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie depuis le 24 février 2022 dans un contexte de guerre russo-ukrainienne débutée par l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014.

C'est dans ce contexte de tensions mondiales qu'Emmanuel Macron a été réélu Président de la République et que pour la première fois depuis les législatives de 1988, le président élu ne dispose que d'une majorité relative dans la foulée de l'élection présidentielle.

L'année 2022 aura été marquée par les différents épisodes de canicules mais également par la mort de la reine Elisabeth II. Elle est la deuxième des monarques de l'ère moderne à avoir eu le règne le plus long d'Europe (70 ans, 7 mois et 2 jours), derrière le roi de France Louis XIV (72 ans, 3 mois et 18 jours).

Après la crise sanitaire, une crise énergétique semble pointer le bout de son nez. Des risques de délestages sont annoncés. C'est dans le but de réaliser des économies énergétiques que le conseil municipal a décidé de regrouper toutes les permanences à la mairie de Viabon du 04 janvier au 28 février 2023 aux dates et horaires habituels avant un retour dans les mairies annexes à partir du 1er mars.

Nos deux secrétaires de mairie (Christelle et Christine) font un travail formidable et je les en remercie. Leur

BON À SAVOIR SUR ÉOLE-EN-BEAUCE...

- **1.266 Éoloises et Éolois** d'après la base de la population légale au 1er janvier 2019
- **102,86 km²** de superficie
- **1 mairie** : à Viabon et **4 mairies annexes** à Baignolet, Fains la Folie, Germignonville et Villeau
- **6 clochers** :
 - église Saint-Sébastien de Baignolet ;
 - église Saint-Julien de Fains la Folie ;
 - église Saint-Pierre de Germignonville ;
 - église Saint-Jacques de La Folie Herbault ;
 - église Saint-Martin de Viabon ;
 - église Saint-Jean de Villeau.
- **3 dolmens**

- **2 codes postaux** :
 - **28140** pour Germignonville ;
 - **28150** pour Baignolet, Fains la Folie, Viabon, Villeau
- **34 villages, hameaux et fermes seules** répartis sur nos communes historiques :
 - pour **Baignolet** : Baignolet et une partie d'Auffains
 - pour **Fains la Folie** : Aminoiville, une partie d'Auffains, Brainville, Fains la Folie, La Chardonnière, La Folie Herbault, Martainville et Tortois
 - pour **Germignonville** : Cambray, Canonvilliers, Germignonville, Marasson, Saint Léonard, Sevestreville et Toulifault
 - pour **Viabon** : Éranville, Grandvilliers, Le Moulin, Guénier, Les Petites Bordes, L'Herbecière, Lutz, Mellay, Morais, Ohé, Perthuis, Reverseaux, Teillay et Viabon
 - pour **Villeau** : Bessay, Bisseau, Tilleau et Villeau

BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif 2021

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes 2021 :	786.638,85 € TTC
Dépenses 2021 :	682.171,77 € TTC
= Excédent 2021 :	104.467,08 € TTC
+ Excédent cumulé 2020 :	224.132,42 € TTC
= Excédent cumulé 2021 :	328.599,50 € TTC

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes 2021 :	697.120,27 € TTC
Dépenses 2021 :	272.362,91 € TTC
= Excédent 2021 :	424.757,36 € TTC
- Déficit cumulé 2020 :	385.439,43 € TTC
= Excédent cumulé 2021 :	39.317,93 € TTC

Principaux investissements payés en 2021 : Enfouissement réseaux (42,2 k€) / Porte d'entrée mairie annexe de Germignonville (5,3 k€) / Portail et portillon cimetière de Viabon (6,3 k€) / Changement de menuiseries logement communal (13,2 k€) / Travaux de voirie (13,5 k€) / Réseaux électriques (82 k€) / Amélioration écoulement eaux pluviales (13,5 k€) / Divers matériels (6,7 k€).

Budget primitif 2022

SECTION FONCTIONNEMENT

Budget équilibré à 1.067.319,50 € dont 328.599,50 € d'excédent cumulé reporté.

SECTION INVESTISSEMENT

Budget équilibré à 441.317,93 € dont 39.317,93 € d'excédent cumulé reporté.

Principaux investissements prévus en 2022 : Fin enfouissement réseaux de Germignonville (47,6 k€) / Sanitaires et isolation du grenier de la mairie à Viabon (30 k€) / Isolation des combles perdus de la mairie annexe de Fains la Folie (5,7 k€) / Sanitaires pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) à la salle polyvalente de Fains la Folie (13,1 k€) / Isolation de logements communaux (95,5 k€) / Travaux de voirie (21,6 k€) / Tondeuse (28,1 k€) / Sécurisation des lieux publics (extincteurs, défibrillateurs,...) (17,1 k€).

BUDGET ANNEXE EAU

Compte administratif 2021

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes 2021 :	271.098,15 € TTC
Dépenses 2021 :	209.119,42 € TTC
= Excédent 2021 :	61.978,73 € TTC
+ Excédent cumulé 2020 :	90.307,82 € TTC
= Excédent cumulé 2021 :	152.286,55 € TTC

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes 2021 :	73.561,76 € TTC
Dépenses 2021 :	58.692,73 € TTC
= Excédent 2021 :	14.869,03 € TTC
+ Excédent cumulé 2020 :	181.436,30 € TTC
= Excédent cumulé 2021 :	196.305,33 € TTC

Principaux investissements payés en 2021 : Pas d'investissement réalisé. Les charges sont dues aux remboursements d'emprunts et aux amortissements des investissements précédemment réalisés.

Budget primitif 2022

SECTION FONCTIONNEMENT

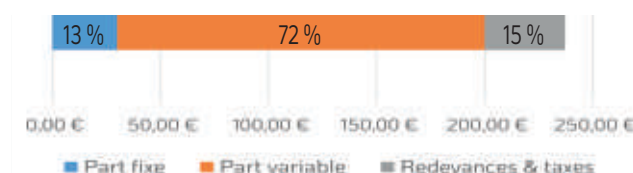
Budget équilibré à 363.286,55 € dont 152.286,55 € d'excédent cumulé reporté.

SECTION INVESTISSEMENT

Budget équilibré à 284.805,33 € dont 196.305,33 € d'excédent cumulé reporté.

Principaux investissements prévus en 2022 : Rénovation de la cuve du château d'eau de Fains la Folie / Sécurisation du château d'eau avec l'installation d'échelles à crinoline.

PRIX DE L'EAU POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 100 m³



LA FACTURE D'EAU

Actuellement, 2 rubriques apparaissent sur la facture d'eau :

- La distribution de l'eau
- Les organismes publics.

LA DISTRIBUTION DE L'EAU COMPRENANT :

- Une part fixe qui est l'abonnement au service de l'eau
- Une part variable correspondant à la consommation avec une part pour la production de l'eau (Interconnexion réseau CCCB) et une part pour la distribution.

LES ORGANISMES PUBLICS COMPRENANT :

- L'Agence de l'eau pour la lutte contre la pollution
- Le département (FSIAREP : Fonds de Solidarité d'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux d'Eau Potable) pour la modernisation et la rénovation des réseaux.

UN RELEVÉ ET UNE FACTURATION SEMESTRIELS

De façon à détecter les fuites chez les particuliers plus rapidement, deux relevés par an sont réalisés : en décembre-janvier et en juin-juillet.

La facturation est alors prévue courant mars et courant septembre.

Des soucis de logiciel entraîne malheureusement des retards dans nos objectifs de date de facturation.



Où en sont les travaux d'interconnexion ?

Courant mars 2022, les châteaux d'eau de Lutz et Germignonville sont raccordés au réseau de la CCCB.

Le château d'eau de Baignolet est lui raccordé depuis le 1er novembre 2022.

Il est d'ailleurs le dernier à être interconnecté du secteur de l'ancienne Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne.

Comment gérez-vous la détection des fuites ?

Nous procédons à un relevé hebdomadaire des compteurs sortie de château d'eau. Nous relevons également deux fois par an les compteurs des abonnés.

Ce travail fastidieux semble bénéfique car nous pouvons nous réjouir d'avoir un très bon rendement à 96 % en 2021. Ce rendement correspond à une comparaison entre le volume d'eau facturé aux abonnés et le volume mis en distribution.

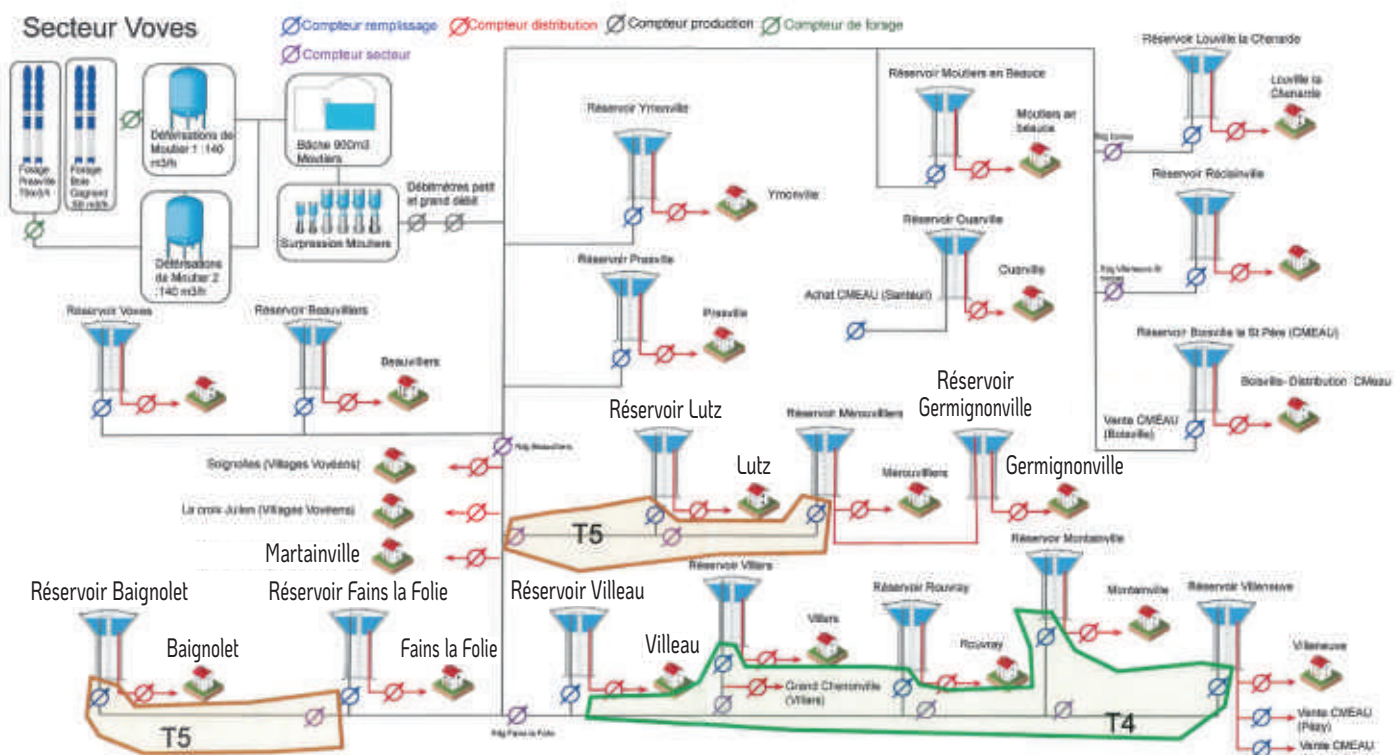
De façon à faciliter la détection des fuites, nous projetons d'installer des compteurs sectoriels pour une lecture immédiate du volume distribué par les différents châteaux d'eau.

François Vassort

LE RÉSEAU DE l'interconnexion

Nos 5 châteaux d'eau (Villeau, Fains la Folie, Lutz, Germignonville et Baignolet) sont alimentés par le réseau de l'interconnexion issu du forage de Moutiers. Cette interconnexion nous permet d'avoir de l'eau potable aux normes.

SYNOPTIQUE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE MOUTIERS



LES TRAVAUX et INVESTISSEMENTS de 2022



Que s'est-il passé en 2022 ?

Nous continuons nos efforts pour réduire notre consommation électrique que ce soit sur l'éclairage public, le chauffage, l'isolation de nos bâtiments etc. ...

Nous avons pris la décision d'harmoniser l'éclairage public de 6h au lever et du coucher du soleil jusqu'à 23h. Grâce au passage en leds de l'éclairage public à Viabon, notre consommation "place du bourg" est passée de 1.371 kWh à 580 kWh soit une économie d'énergie de 58%.

La mise en place d'une main courante à l'église de Germignonville pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite a été réalisée en juin 2022.

Le remplacement de la porte de l'atelier de Baignolet et l'isolation des combles de la mairie de Viabon sont d'autres travaux réalisés au cours de l'année.

Où en sont les autres projets de 2022 ?

Le remplacement du portail et des portillons du cimetière et la création d'un portail à la salle polyvalente de Fains la Folie, sont décalés au 1er trimestre 2023.

La création de sanitaire pour Personne à Mobilité Réduite (PMR) à la salle polyvalente de Fains la Folie est prévue courant 2023.

Dans le but d'améliorer l'empreinte carbone de nos bâtiments, le remplacement des radiateurs de la mairie annexe de Germignonville, l'isolation des combles au-dessus des mairies annexes de Fains la Folie et Baignolet ont été décalés à 2023 (délai approvisionnement et entreprise). Il en est de même pour l'aménagement de la place de Saint Léonard afin de faciliter le passage des bus scolaires.

Quand aurons-nous la fibre optique ?

Certains bourgs sont déjà reliés à la fibre (Viabon, Germignonville). À ce jour, aucune date ne nous a été communiquée sur la fin des travaux.

Quels sont les projets pour 2023 ?

Divers travaux sont envisagés : la remise en état de l'éclairage de la «Tour» de Villeau ; la création d'un portail pour la salle polyvalente de Villeau ; la mise en place de radars pédagogiques. L'amélioration énergétique de logements communaux est à l'étude.

Et bien d'autres projets vont certainement venir se rajouter durant l'année 2023.



Installation d'une rampe d'accès PMR
Montant : 3.641 € HT



Rénovation armoire électrique éclairage public avec horloge astronomique
Montant : 7.210 € HT
Subvention : Energie 28 + DSIL - Plan de relance 2022



Remplacement de la porte de l'atelier de Baignolet.
Montant : 1.935,20 € HT
Subvention : FDI + Fonds de concours CCCB



Isolation des combles de la mairie de Viabon.
Montant : 6.807,15 € HT
Subvention DSIL - Plan de relance 2020



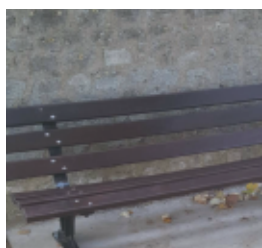
Achat d'un plateau et d'une tondeuse autoportée Toro
Montant : 27.407,48 € HT
Subvention : Fonds de concours CCCB



Achat d'un souffleur à feuilles



Tout au long de l'année, nos agents techniques réalisent différents travaux : réparation du réseau d'eau potable, entretien de mobilier, taille de haies, rénovation de banc, fleurissement de nos villages. Félicitations à eux !



Que s'est-il passé cette année au service technique ?

Au printemps, Kevin Belhomme a rejoint l'équipe municipale en remplacement de Maxence Saulnier. Kevin est un "enfant du pays" : il est originaire d'Ohé, ce qui a facilité son intégration.

Quels investissements ont été réalisés cette année ?

Une tondeuse de la marque TORO est le principal investissement de cette année. Elle est principalement en service sur les communes historiques de Viabon et Germignonville. Un plateau a également été acheté afin de la transporter d'un village à l'autre. Ces deux matériels ont été financés en partie par des subventions attribuées par la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

Comment s'organise le service technique ?

Le travail en équipe se fait de plus en plus souvent. Nos agents sont désormais au fait des spécificités de chaque commune déléguée. Ainsi, il n'est pas rare de voir des travaux effectués en binôme et parfois même tous ensemble afin d'être plus réactif.

Vincent Fauchoux
Maire délégué de Fains la Folie



LA COMMUNE A ORGANISÉ en 2022



Cérémonies du 8 mai et 11 novembre, festivités du 14 juillet et spectacle de Noël sont les principales manifestations organisées par notre commune au cours



PANNEAU POCKET

l'information en direct

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, arrêtés de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux, etc... Soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre **Commune d'Éole-en-Beauce**, de votre **Communauté de Communes Cœur de Beauce** grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !



1ère étape

Téléchargez gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **App Store**, **Play Store** ou **AppGallery**.

2ème étape

Ouvrez PanneauPocket, puis recherchez l'entité en tapant **son nom** ou **son code postal**. Cliquez sur le Cœur situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Quelques exemples

Pour **Éole-en-Beauce**, la **gendarmerie de Voves** et le **SICTOM d'Auneau**, tapez 28150. Patientez, une liste déroulante est alors proposée.
Pour la **CCCB** tapez 28310.

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com
BONNE UTILISATION !



Quels sont les outils de communication de notre commune ?

La communication passe par différents canaux. L'informatique fait de plus en plus partie de notre quotidien. Pour cela, vous pouvez consulter notre site internet : www.eoleenbeauce.fr.

Pourquoi PanneauPocket ?

L'outil le plus rapide et le plus réactif est l'application PanneauPocket.

PanneauPocket permet de connaître les informations sur notre commune mais aussi sur les communes du département, ainsi que la gendarmerie et la CCCB.

Vous pouvez télécharger l'application PanneauPocket sur votre smartphone, votre tablette ou votre ordinateur. Vous recevez alors les informations en temps réel. Une notification vous signale l'arrivée d'une nouvelle. Actuellement, 440 smartphones ou tablettes possèdent Éole-en-Beauce dans leurs favoris. Cela représente 78% des foyers de la commune.

Y a-t-il des moyens de communication non numériques ?

Le papier reste un support incontournable. Nous vous proposons deux documents :

L'Éolois infos est un quatre pages qui vous donne les informations du moment au cours de l'année. L'Éolois : La Gazette municipale, distribuée une fois an, vous informe des travaux sur la commune, du budget, des infos pratiques, etc... Il réalise un bilan de l'année. Il est confectionné par nous-mêmes.

Gwenaëlle Vinchon

La gazette municipale

L'ÉOLOIS

GAZETTE MUNICIPALE N°6 - 2022

Éole-en-Beauce



L'Éolois Infos

Éole-en-Beauce

L'ÉOLOIS INFOS N°7 - Décembre 2022

PERMANENCES DURANT LES VACANCES DE NOËL

Ses permanences sont chaque matin de 9h à 12h jusqu'au mercredi 21 décembre 2022.

Fin de la permanence du jeudi 22 décembre 2022 au mardi 03 janvier 2023 inclus.

Les permanences reprendront à partir du mercredi 04 janvier 2023.

En cas de souci d'urgence d'urgence, le conseil municipal a décidé de rassembler toutes les permanences à la mairie de Villesau du 04 janvier au 28 février 2023.

Horaires d'ouverture :

Lundi de 14h à 17h30

Mardi de 9h à 12h30

Mercredi de 9h à 12h30

Jeudi de 14h à 17h30

Vendredi de 9h à 17h30

À partir du 1er mars 2023, les permanences habituelles reprendront dans les mairies locales.

PERMANENCES HABITUELLES

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h - 17h30	9h - 12h30	9h - 12h30	14h - 17h30	9h - 17h30

Permanence le samedi matin sur rendez-vous à la mairie de Villesau.

L'Éolois, gazette municipale n°7 - 2023

Directeur de publication
Julien Birre

Rédaction et conception

La commission communication avec la collaboration du secrétariat de la mairie

Impression
Véoprint



Comment qualifier l'année 2022 ?

2022 est une année de renaissance, où les rencontres se sont multipliées sous le signe du partage et de l'échange. Commune et associations rythment la vie communale et offrent une diversification des animations au gré des événements commémoratifs et festifs.

Que nous propose les associations ?

Galettes des rois, repas dansants, carnaval, brocantes, sorties au Puy du Fou sont des exemples de manifestations proposées par les associations éoloises.

L'association "Ludo Beauce" est une ludothèque itinérante associative. Elle propose des animations autour du jeu et de l'activité ludique, des moments conviviaux et intergénérationnels. Chaque salle communale accueille cette association.

C'est ici l'occasion de remercier chaque association qui œuvre avec la volonté de faire plaisir et d'apporter de la joie au plus grand nombre. Un grand merci à tous leurs bénévoles qui ne comptent pas leurs heures et sont toujours au rendez-vous.

Et la commune ?

Chaque année est ponctuée par les cérémonies du 19 mars, 8 mai et 11 novembre pour le devoir de mémoire de nos soldats morts à la guerre.

Le 14 juillet a de nouveau été fêté pour le grand bonheur de tous et s'est déroulé à la salle des fêtes de Germignonville le 13 juillet au soir pour le repas en compagnie de l'orchestre "Les Noctambules".

Le 14 juillet après-midi s'est déroulé autour de jeux pour les enfants dans le parc Simon Lavo. Une chasse au trésor pour petits et grands était également proposée dans les rues de Germignonville. Le spectacle de Noël a eu lieu le vendredi 2 décembre à la salle polyvalente de Fains la Folie, sur un air de magie à la fois féérique et poétique en présence du Père Noël. Le concours de dessin a permis aux grands et petits de nous montrer leur talent. Un grand bravo à tous.

Nous n'oublions pas nos aînés, pour qui une attention leur est apportée toute l'année, et tout particulièrement au moment des fêtes de fin d'année avec la distribution du colis de Noël garni de gourmandises sucrées et salées.

Bernadette Martin

COMMENT RÉSOUDRE les conflits de voisinage

RESPECT - TOLÉRANCE - BON SENS

Autant d'ingrédients qui sont accessibles à tous et favorisent souvent la participation de chacun à la vie sociale et le bien vivre ensemble.

Mon voisin ne taille pas ses haies

Je ne supporte plus les hurlements des chiens

Je découvre une clôture empiétant sur mon terrain,

QUE PUIS-JE FAIRE ?

La première action est la **communication orale** qui permet un échange pour expliquer son ressenti par rapport à la gêne occasionnée.

Il s'agit là de **faire valoir son bon droit** en s'appuyant sur la réglementation en la matière.

J'AI DÉJÀ EU UNE CONVERSATION AVEC LUI ET IL N'A PAS RÉAGI.

Il convient alors de lui transmettre un **courrier recommandé avec accusé réception** formalisant votre demande.

IL N'A PAS RÉPONDU À MON COURRIER OU N'A PAS RETIRÉ LE COURRIER À LA POSTE.

À l'appui de vos démarches, vous pouvez donc **faire appel à un conciliateur de justice**.

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE un auxiliaire de justice bénévole

Le conciliateur de justice doit prêter serment devant le premier président de la cour d'appel. Il doit faire preuve de confidentialité, d'impartialité, de réserve et de dignité dans l'exercice de ses fonctions.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient des personnes ou des sociétés.

COMMENT LE SAISIR ?

En cas de litige, vous pouvez saisir le conciliateur de justice avant d'intenter une action en justice. Mais vous pouvez aussi le saisir après l'ouverture d'une procédure judiciaire. Enfin, le juge peut lui-même décider de saisir le conciliateur de justice pour qu'il trouve une solution négociée. Il peut être désigné par les parties ou par le juge. **Le recours au conciliateur de justice est gratuit.**

DÉROULEMENT DE LA CONCILIATION

Le conciliateur de justice réunit les parties à la conciliation. Les parties peuvent être accompagnées d'une personne de leur choix (avocat, époux(se), concubin, etc.).

Le conciliateur de justice peut se déplacer sur les lieux de la contestation et interroger toute personne qui lui semble utile, avec l'accord des parties.

Le conciliateur de justice informe le juge s'il a des difficultés.

À savoir

Le conciliateur de justice ne peut révéler au juge le contenu des déclarations qu'avec l'accord des parties.

DURÉE DE LA CONCILIATION

Conciliation ordonnée par le juge

Si le recours à la conciliation a été décidé par le juge, la durée initiale de la conciliation est de 3 mois maximum.

Elle peut être renouvelée une fois, pour une même durée, à la demande du conciliateur : par exemple, en cas de durée initiale fixée à 2 mois, la conciliation peut être renouvelée pour 2 mois.

Le juge peut mettre fin à la conciliation, à tout moment, sur son initiative, celle du conciliateur de justice ou à la demande de l'une des parties.

Conciliation à la demande des parties

Si la conciliation s'est engagée à la demande des parties, aucun délai n'est imposé au conciliateur de justice pour accomplir sa mission. Néanmoins, il a un devoir de diligence qui lui impose de mettre en œuvre la procédure dans un délai raisonnable.

ÉCHEC DE LA CONCILIATION

La conciliation peut échouer si l'une des 2 personnes n'est pas présente ou si les parties n'ont pu s'entendre sur un règlement amiable.

En cas d'échec, le conciliateur de justice rédige un constat d'échec. Celui-ci est remis aux parties afin de leur permettre de saisir le juge compétent si elles le souhaitent, sans risquer que ce dernier prononce l'irrecevabilité de leur demande.

ACCORD TROUVÉ

Conciliation ordonnée par le juge

Si le recours à la conciliation a été décidé par le juge, le conciliateur de justice doit l'informer par écrit du résultat.

Conciliation à la demande des parties

Si la conciliation s'est engagée à la demande des parties, le conciliateur de justice peut établir un constat d'accord signé par les parties dans lequel elles s'engagent l'une envers l'autre. La rédaction d'un constat n'est obligatoire que si la conciliation entraîne la renonciation à un droit.

Un exemplaire du constat est remis à chaque partie. Le conciliateur de justice procède au dépôt d'un exemplaire au greffe du tribunal.

L'une des parties peut soumettre le constat d'accord à l'homologation du juge afin qu'il lui confère force exécutoire, sauf si l'autre partie s'y oppose.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Maison France Services de Voves
4 rue Texier Gallas
Voves

Permanences tous les 4èmes mardis du mois
de 10h30 à 13h30

ou sur RDV au 02 46 72 05 10.

QUELQUES RÈGLES de bon voisinage

LE BRUIT

Véritable problème de société et de santé publique, le bruit est une pollution sonore, une nuisance dont la répétition, l'intensité et la durée peuvent porter atteinte à la tranquillité ou à la santé de l'homme. En règle générale, **entre 22h et 6h, il est interdit de gêner des voisins** par des bruits intempestifs dus à l'utilisation d'appareils tels que télévision, radio, chaîne HIFI...

L'arrêté préfectoral du 19/07/1996, article 3, précise les règles à suivre concernant le bruit.

Les bruits provenant des activités de travaux de jardinage ou bricolage réalisés par des particuliers, à l'aide de véhicules, outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore peuvent être effectués en respectant certains horaires :

Jours ouvrables :

de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Samedis :

de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanches et jours fériés :

de 10h à 12h.

BALAYAGE DES TROTTOIRS

En cas de neige ou de formation de verglas, les propriétaires ou les locataires ont l'obligation de dégager (ou sabler) les pas de portes et le trottoir devant leur maison jusqu'au caniveau.

En cas d'accident, leur responsabilité est engagée. Cette obligation légale est dans l'intérêt et pour la sécurité de tous. **L'entraide entre voisins est parfois judicieuse.**

ÉLAGAGE DES ARBRES

Les propriétaires ou locataires doivent élaguer les arbres, haies et arbustes situés sur les propriétés en bordure de la voie publique ou des propriétés voisines, pour qu'ils n'empiètent pas sur celles-ci.

BRÛLAGE DE VÉGÉTAUX

Par arrêté préfectoral, le brûlage des végétaux est interdit dans le bourg. Les végétaux peuvent être déposés à la déchetterie ou compostés au jardin.

Les sources de conflits entre voisins sont nombreuses.

La vie en société, dans les espaces publics et privés, suppose le respect de quelques règles de savoir vivre, dont beaucoup sont dictées par le bon sens.

Le non-respect de ces règles élémentaires de vie, qu'il s'agisse d'hygiène, de propreté, de travaux, de bruit ou encore de pollution canine, génère des troubles et représente une gêne pour nos concitoyens.



Qu'en est-il du PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) s'appliquant à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (CCCB), soit 48 communes, a été approuvé par le conseil communautaire du 9 mai 2022 et vient se substituer aux documents d'urbanisme existants. Le plan de zonage et le règlement sont les deux documents principaux du PLUi. Le plan précise l'affectation des zones et la destination des constructions alors que le règlement détermine les caractéristiques des constructions et leur desserte.

Ces documents sont consultables sur le site de la CCCB, <http://www.coeurdebeauce.fr/espace-telechargement/>

En complément du PLUi, la CCCB a institué un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLUi.

Comment déclarer mes travaux ?

Les dossiers doivent être déposés auprès des services de la commune. Ils permettent de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Les délais d'instruction pour des dossiers complets sont de 1 mois pour les DP, 2 mois pour les maisons individuelles. Ces délais peuvent être prolongés dans des situations particulières nécessitant un avis complémentaires (exemple : architecte des bâtiments de France pour un projet proche d'un monument classé).

Qu'est-ce que la taxe d'aménagement ?

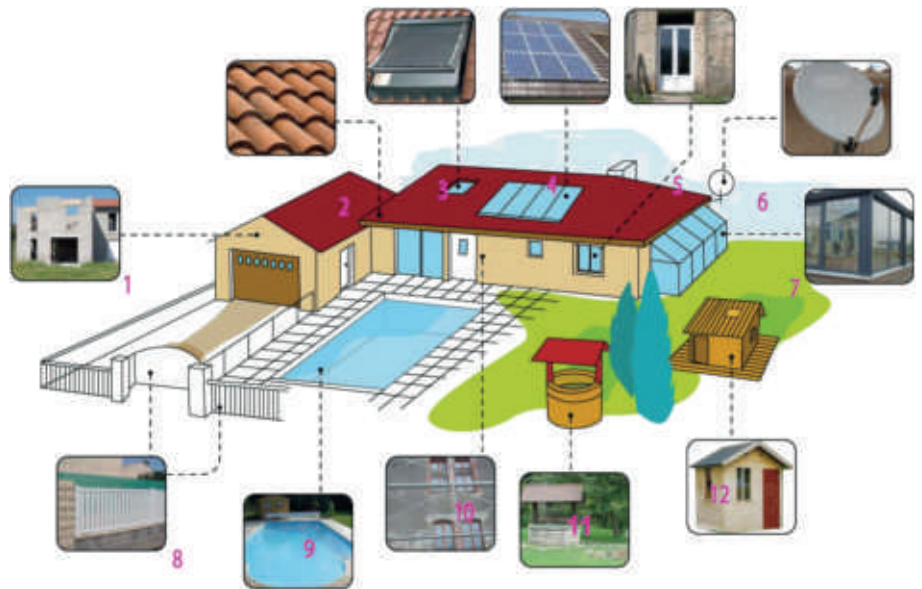
Le montant de cette taxe sert à financer les équipements publics.

Elle est due pour toute autorisation d'urbanisme (PC, DP, permis d'aménager), que ce soit pour une construction ou un changement de destination d'un bâtiment clos (une véranda par exemple est assujettie), ainsi que pour la création d'une piscine. Des abattements et des exonérations existent dans certains cas. Vous trouverez tous les détails sur www.ecologie.gouv.fr/calcul-taxe-damenagement. Elle comporte une part communale et une part départementale.

Pour la part communale, le montant s'obtient par la formule suivante : surface autorisée X valeur forfaitaire du m² (820 € en 2022) X taux de la taxe communale (3,5%).

Marc Henrion

AUTORISATIONS À DEMANDER avant de commencer les travaux



1. Extension de maison ou construction d'un garage

De 5 à 20 m² => DP

Plus de 20 m² => PC

Transformation d'un garage en habitation => DP

Division de parcelle (lotissement) => DP

2. Réfection de toiture

Tuiles rouges => DP

3. Fenêtre de toiture

Type vélux => DP

4. Panneaux solaires

Panneaux solaires => DP

5. Percement ou modification de fenêtre

Sur une façade extérieure => DP

6. Pose d'une antenne parabolique ou d'un climatiseur

Installés d'une façon durable => DP

7. Installation d'une véranda ou couverture d'une terrasse

De 5 à 20 m² => DP

Plus de 20 m² => PC

8. Installation de clôture et de portail

Pour les deux => DP

9. Piscine enterrée (plus de 10 m²)

Sans couverture => DP

Avec couverture => DP

Avec couverture modulable de 1,80 m de hauteur ou fixe de 2m => PC

10. Ravalement de façade

Ravalement de façade => DP

11. Creusement d'un puits

Nécessite une déclaration spécifique

12. Pose d'un abri de jardin

De 5 à 20 m² => DP

Plus de 20 m² => PC

PC = Permis de Construire / DP = Déclaration Préalable

OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



La Communauté de Communes Cœur de Beauce a lancé une seconde **Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat** en 2021 pour une durée de 5 ans (2026). L'objectif est de réhabiliter 292 logements sur 5 ans autour de 4 axes :

- Rénovation énergétique
- Résorption de l'habitat dégradé
- Adaptation/autonomie du logement

Projets locatifs

L'ANAH mobilise 3 250 000 € de financement pour cette opération et la Communauté de Communes Cœur de Beauce mobilise 575 000 €.



Des aides pour rénover votre logement avec l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat.

- Conseils gratuits
- Assistance technique
- Dossiers de subvention
- Accompagnement personnalisé

RENSEIGNEMENTS

Lors des permanences mensuelles (sauf en août) d'information au sein des Maisons France Services sur rendez-vous :

Les mois pairs

février, avril, juin, octobre, décembre

- le 1er mercredi à **Orgères-en-Beauce** de 10h à 12h
2 rue de l'arsenal

- le 3ème mercredi à **Voves** de 10h à 12h
4 rue Texier Gallas

Les mois impairs

janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre

- le 3ème mercredi à **Janville** de 10h à 12h
ZA de l'Ermitage

et ponctuellement dans les communes alentours.

En contactant directement l'opérateur SOLIHA

02 37 20 08 58

contact28@solihha.fr

www.solihha-normandie-seine.fr

En saisissant votre demande sur le site : monprojet.anah.gouv.fr



Cœur de Beauce
communauté de communes

BILAN PREMIÈRE ANNÉE OPAH
juin 2021 à juin 2022
sur le territoire Cœur de Beauce

47 DOSSIERS EN UN AN

24 projets de rénovation énergétique
20 dossiers pour l'adaptation à la perte d'autonomie du logement
1 dossier de lutte contre l'habitat indigne

2 projets locatifs accompagnés
Soit 949 290 € de travaux engagés subventionnés à hauteur de 507 217 €
Soit 53 % de taux de financement moyen par dossier

- 47 % des chantiers sont réalisés par des artisans du territoire
- 75 % des chantiers sont réalisés par



4 projets OPAH entre juin 2021 et juin 2022.

208 propriétaires occupants éligibles à l'ANAH.

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Courbehaye - salle des fêtes
Mardi 10 janvier 2023 à 18h30

Éole-en-Beauce - salle de Quartier à Viabon
Mardi 2 mars 2023 à 18h30

BALADE THERMOGRAPHIQUE

Nottonville
Jeudi 2 février 2023 à 18h30

LE CONCOUR
Noël

3 - 5 ANS

1er : Axel Lecomte (A)
 2ème : Inès Carnis (B)
 3ème : Théa Belhomme (C)

6 - 8 ANS

1ère : Chloé Papiau (D)
 2ème Naélia Leblan (E)
 3ème Chloé Met (F)

CONCOURS DE DESSIN 2022



9 - 12 ANS

1er : Théo Voyet (G)
2ème : Garance Lafarge (H)
3ème : Elyes Da Silva (I)

13 ANS ET +

1ère : Jeanne Simonin (J)

LES CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1^{er} janvier, le tri se simplifie !

Tout nos emballages et nos papiers se trient !

Désormais, plus de doute, si c'est un emballage, il va dans le bac de tri !

- Emballages en plastiques
- Emballages en carton
- Emballages en métal
- Emballages en tout autre

matière

Ensemble, soyons tous acteurs du tri !



ET EN PRATIQUE ?

Les nouvelles consignes de tri remplacent les consignes présentes sur les emballages. Pour vous aider : 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !

Emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages sans exception !

Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de viande, films plastiques, sacs plastiques, pots de crème cosmétique...

2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (évitez de les imbriquer).

LA COLLECTE des ordures ménagères



Le ramassage des ordures ménagères est assuré par le **SICTOM de la Région d'Auneau** (Syndicat Intercommunal de la Collecte des Ordures Ménagères) et la **valorisation des déchets** par le **SITREVA** (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets).

L'organisation de la collecte des ordures ménagères est inchangée avec un ramassage hebdomadaire des bacs d'ordures ménagères et toutes les quinzaines pour les bacs de tri.

Un calendrier a été distribué dans les boîtes à lettres. Il est important de respecter ces consignes pour éviter les

bacs non conformes (18% du tonnage en 2022) induisant un coût supplémentaire de traitement.

Ces documents sont également disponibles en mairie ou sur le site du SICTOM de la Région d'Auneau (cf : www.sictom-region-auneau.com).

Ce service est notamment financé par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative** (TEOMI) mentionnée sur l'avis de taxe foncière.

Le bac d'ordures ménagères est muni d'une puce qui comptabilise les levées. Dans une année civile, vous payez un forfait minimum de 20 levées, au delà c'est un coût à la levée supplémentaire.

LA COLLECTE du verre



Auffains
rue Saint Michel
face à Réception 28

Baignolet
rue du Franc Rosier

Bessay
rue de l'Épinette

Fains-la-Folie
rue des Neuf Setiers

La Folie-Herbault
sur la place

Germignonville
rue de la mairie

Saint Léonard
sur la place

Toulifault
entrée du village

Viabon
rue Saint Esprit - place de la Poste

Villeau
place Saint Jean

LE TRI EN DÉCHÈTERIE



LE TRI EN DÉCHÈTERIE



Comment ça marche ?

- Vous bénéficiez de 50 points gratuits par an.
- A chaque passage, vos points sont décomptés selon le moyen de transport de vos déchets.
- Suivez votre solde de points depuis votre espace usager sur sitreva.fr.

Connaitre la valeur de mon apport



Le Pass'déchèterie

C'est la carte d'accès unique à toutes nos déchèteries.

Pour l'obtenir :



1. Rendez-vous sur sitreva.fr, puis sur « Créer mon compte » situé en haut de la page.
2. Cliquez sur « Je n'ai pas de carte », indiquez que vous êtes un particulier et remplissez le formulaire.
3. Vous recevrez par mail un code provisoire qui vous permettra de récupérer votre carte en déchèterie.

LES DÉCHÈTERIES

Sur le territoire du SICTOM de la Région d'AUNEAU, les habitants ont accès à 5 déchèteries :

- ANGERVILLE
- JANVILLE
- OUARVILLE
- ROINVILLE SOUS AUNEAU
- LES VILLAGES VOVÉENS (VOVES)

La déchèterie de Voves est ouverte les lundi, mardi, mercredi et samedi de 9h à 12h45 et de 14h à 17h45.

Vous avez également accès aux autres déchèteries gérées par le SITREVA. Plus de renseignements :

www.sitreva.fr/decheteries

FERMETURES DES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Fermeture annuelle du 24 décembre au 1er janvier.

Moyen de transport des déchets	Points
Voiture de tourisme Rubrique J1 de votre carte grise = VP avec sièges arrière	1 Pt
Petit utilitaire Rubrique J1 de votre carte grise = VP sans sièges arrière Rubrique J1 de votre carte grise = CCE Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC ≤ 2t	3 Pts
Grand utilitaire Rubrique J1 de votre carte grise = CCE Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC > 2t et ≤ 2,75t Rubrique J1 de votre carte grise = CCE Fourgon plateau	6 Pts
Petit camion Rubrique J1 de votre carte grise = CCE Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC > 2,75t et ≤ 3,5t Rubrique J1 de votre carte grise = CCE Fourgon plateau relevé	10 Pts
Petite remorque Simple essieu	1 Pt
Grande remorque Double essieu	3 Pts
Autre moyen 	1 Pt

Pour tout savoir sur votre service de collecte des déchets :
www.sictom-region-auneau.com/public/Medias/document/2021/sictom_12pages_2021_web.pdf

INAUGURATION DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE de Baignolet

Situé entre Baignolet et Auffains, le parc photovoltaïque de Baignolet a été inauguré le vendredi 25 novembre 2022.

32.136 panneaux, soit une superficie de panneaux de 10,92 ha permettent une **production maximale instantanée de 14,38 MWc**.

La production de la centrale solaire doit être de **16,3 GWh/an**, soit l'équivalent de la **consommation électrique domestique de 3.460 foyers** : environ 4 fois le nombre de foyers que compte notre commune d'Éole-en-Beauce.





Coupure du ruban en présence de (de gauche à droite) : **Philippe Voyet** (Maire honoraire d'Éole-en-Beauce), **Benoît Pellegrin** (Président de la CCCB), **Philippe Vigier** (Député d'Eure-et-Loir), **Bjoern Mummmenthey** (Président d'Eurocape New Energy), **Julien Birre** (Maire d'Éole-en-Beauce), **Albéric de Montgolfier** (Sénateur d'Eure-et-Loir), **Philippe Lirochon** (Maire honoraire d'Éole-en-Beauce), **Daniel Guéret** (Sénateur d'Eure-et-Loir), **Jean-François Robert** (Maire honoraire d'Éole-en-Beauce), **Delphine Breton** (Conseillère départementale) et **Christophe Ledorven** (Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir).

Grâce à ce parc solaire, nous conjugons le développement de notre territoire avec notre responsabilité environnementale. Cumulé avec d'autres réalisations, il contribue à l'avenir de notre planète et à celui de nos enfants. Nous pouvons en être fiers collectivement.



Un grand merci à l'entreprise **Eurocape New Energy France** et son président **Bjoern Mummmenthey** pour la réalisation de ce beau projet.

CRÉDIT PHOTOS

© Arnaud Hébert pour Florence Cailloux
avec l'aimable accord d'Eurocape New Energy France.

VIE LA JOIE de Germignonville



L'association Vie La Joie de Germignonville organise des brocantes, des lotos, des activités festives, de loisirs, ludiques ou de détente... En 2022, assemblée générale, bourse puériculture, brocante, distribution d'œufs de Pâques, guinguette, soirée choucroute, soirée Beaulois, week-end jeux ont été au menu des manifestations organisées.

RENSEIGNEMENTS

Présidente : Véronique Hurlot
06.61.43.06.26
asso.vielajoie@outlook.fr





LE COMITÉ DES FÊTES de Baignolet



Tout habitant de Baignolet peut venir au Comité des fêtes de Baignolet. Il n'y a pas de cotisation. Vide greniers, fête des voisins, soirée à thème, arbre de Noël sont les principales animations organisées.

RENSEIGNEMENTS

Présidente : Virginie Bretheau

02.37.99.17.87

comitedesfetesdebaignolet@gmail.com



FAMILLES RURALES de Fains la Folie



L'association Les Familles Rurales de Fains la Folie propose des animations à destination des enfants et des adultes.

Des cours de gymnastiques pour adultes ont lieu tous les lundis de 18h à 19h à la salle polyvalente de Fains la Folie.

Un groupe de marcheurs se rassemble 3 fois par semaine pour un moment de convivialité.

RENSEIGNEMENTS

Présidente : Vanessa Voyet

02.37.99.22.54

v.voyet@gmail.com



LUDO' BEAUCE

L'association Ludo' Beauce organise des lieux d'accueils, de rencontres, et d'animations autour du jeu et de l'activité ludique. En 2022, Ludo' Beauce s'est installée pendant quelques jours à Villeau et Germignonville.

RENSEIGNEMENTS

Contact : Hélène Pichon

06.38.85.48.43

ludobeauce@gmail.com



LES CRÉATIMES

L'association Les Créatimes propose des loisirs créatifs tous les mardis après-midi, de 14h à 17h, hors vacances scolaires.

RENSEIGNEMENTS

Présidente : Christelle Tertre

07.78.04.15.93

christelle.tertre@neuf.fr

FAMILLES RURALES de Viabon



L'association des Familles Rurales de Viabon organise tout au long de l'année des activités comme la chasse à l'œuf, Halloween, brocante, soirée à thème, ...

RENSEIGNEMENTS

Président : Kévy Charlotte

06.29.83.06.40

famillesruralesviabon@gmail.com



L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS du Pas de Saint-Martin

L'Amicale est composée des familles des pompiers actifs, ainsi que celles des anciens pompiers. Nos pompiers sont toujours prêts à agrandir leurs rangs.

RENSEIGNEMENTS

Président : Joël Lorient

06.29.93.70.33

joel.lorient@sfr.fr

CENTRE D'INTERVENTION DE VIABON

Chef de centre : Caporal Aymeric Imbault
07.62.38.11.15



OÙ FAIRE MA DEMANDE de passeport ou carte nationale d'identité ?

**ATTENTION
DÉLAI DE RENOUVELLEMENT
POUVANT ATTEINDRE
PLUS DE 6 MOIS !**



Depuis le jeudi 2 mars 2017, pour se faire établir une carte d'identité, il faut s'adresser à une mairie ou à un commissariat de police équipé d'un dispositif de recueil.

ATTENTION, cette démarche peut entraîner 3 à 4 mois de délai.

Pour plus de renseignements :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

LES COMMUNES ÉQUIPES DU DISPOSITIF DE RECUEIL

Mairie de LES VILLAGES VOVÉENS
02 37 99 14 95
contact@villages-voveens.fr

Mairie de BONNEVAL
02 37 47 21 93
mairie@ville-bonneval.fr

Mairie de CHARTRES
02 37 23 40 00
contact@ville-chartres.fr

Mairie de CHATEAUDUN
02 37 45 94 31

Mairie de LUCE (Police Municipale)
02 37 25 68 25

Mairie de Toury
02 37 90 50 60

UNION

MARIAGE

Pour se marier en France, il faut respecter certaines conditions d'âge, de résidence, d'absence de lien de parenté. Un dossier contenant certains documents obligatoires doit être déposé à la mairie de la commune choisie pour la cérémonie.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N142>



PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>

OBJECTIF CITOYENNETÉ



Tout jeune Français, fille ou garçon âgé de 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser. :

- auprès de la mairie de son domicile avec **pièce d'identité** et **livret de famille**.
- par internet en créant son compte sur www.mon.service-public.fr avec **pièce d'identité** et **livret de famille** numérisés.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

Cette année, École-en-Beauce réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du jeudi 19 janvier 2023.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres.

Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. **Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.**

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le jeudi 26 janvier 2023 ?

Contactez la commune : mairieeoleenbeauce@orange.fr



POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. **Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune** : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. **Définir le nombre d'élus au conseil municipal**, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs** (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement](https://le-recensement.fr).

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Une notice d'information contenant des codes vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 19 janvier 2023.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

Le recensement de la population est gratuit !

PHOTOS : P. BOUTIER

LES AGENTS RECENSEURS

3 agents seront chargés de venir vous voir afin de collecter vos informations ou afin de vous distribuer vos codes de connexion pour répondre directement sur internet.

Christelle Ponthieux et **Christine Chenet**, nos secrétaires de mairie, seront accompagnées de **Mireille Isambert** afin de réaliser ce



PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

Cœur de Beauce

La Communauté de Communes Cœur de Beauce et l'association PEP 28 proposent différents services suivant l'âge de vos enfants.



POUR LES ENFANTS JUSQU'À 3 ANS

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Itinérant sur 7 sites : Baudreville, Janville-en-Beauce, Orgères-en-Beauce, Sainville, Terminiers, Toury, Les Villages Vovéens.

- Ateliers d'éveil pour les enfants en compagnie de leur assistant maternel le matin sur les sites itinérants.
- Permanence téléphonique et temps d'accueil public l'après-midi dans les permanences RPE (Janville-en- Voves) sur rendez-vous pour les familles et assistants maternels.

Le RPE est un lieu où les professionnels de l'accueil à domicile se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux. C'est aussi un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents et les professionnels (ou les candidats à l'agrément). Pour toute question « Petite Enfance », n'hésitez pas à contacter le RPE CCCB :

Secteur Nord – Françoise Cristina-Thiebault, 06 34 14 39 38, rpe.cccb2@pep28.asso.fr

Secteur sud - Muriel Gautier, 06 46 08 09 59, rpe.cccb1@pep28.asso.fr

POUR LES ENFANTS DE 3 À 11 ANS

11 accueils périscolaires : Avant et après l'école

À Baudreville, Bazoches-en-Dunois, Janville-en-Beauce, Orgères-en-Beauce, Ouarville, Rouvray-St-Denis, Terminiers, Toury, Sainville, Les Villages Vovéens, Ymonville.

7 accueils de loisirs : Mercredis et vacances scolaires

À Baudreville, Bazoches-en-Dunois, Janville-en-Beauce, Orgères-en-Beauce, Sainville, Terminiers, Toury, Les Villages Vovéens. Les semaines d'ouverture sont différentes selon les sites (voir dossier inscription).

Plus de renseignements : www.lespep28.org/accueil-de-loisirs-3-11-ans-cccb

POUR LES JEUNES DE 11-17 ANS (COLLÉGIENS ET LYCÉENS)

3 Espaces Jeunes

À Orgères-en-Beauce, Toury, Les Villages Vovéens.

- Activités et sorties adaptées aux adolescents tous les mercredis après-midi (sauf Orgères-en-Beauce).
- Stages culturels ou sportifs à chaque période de vacances (sauf Noël) : les semaines d'ouverture sont différentes selon les sites (voir dossier inscription).

Plus de renseignements : www.lespep28.org/accueils-adolescents-cccb

Des séjours et mini-camps

Un séjour ski est proposé chaque hiver en février (36 places).

Des séjours / mini-camps ont lieu en juillet.

CONTACTS

M. Camille Jacques

directeur pôle enfance
jeunesse PEP 28 sur la
CCCB

06 10 73 67 86

directeurdepole3@pep28.asso.fr

Mme Patricia Leauté-Pilon

adjointe au directeur pôle
enfance jeunesse PEP 28
sur la CCCB

06 74 83 41 52

adjointdepole3@pep28.asso.fr

Retrouver toutes les informations et coordonnées des centres, dossiers, projets pédagogiques et planning d'activités sur :
www.coeurdebeauce.fr ou www.lespep28.org.

Les réservations sont possibles via le portail familles CCCB.

LES 1000 PREMIERS JOURS DE L'ENFANT

C'EST QUOI ?

C'est une période cruciale pour le développement d'un bébé. Elle commence au 4^e mois de grossesse jusqu'à l'entrée à l'école maternelle de l'enfant.

POUR QUI ?

- Futurs papas et mamans
- Parents (mère et père)
- Femmes enceintes
- Familles monoparentales

OBJECTIFS

Ces actions vont vous permettre d'apprendre les bases pour un développement et un accompagnement de qualité dans le quotidien de votre bébé. Les objectifs de ces actions sont :

- Donner les bonnes informations par des professionnels
- Informer sur les gestes du quotidien à privilégier
- Vous aidez à développer les compétences de votre bébé
- Construire des relations de confiance
- Se sentir plus à l'aise avec son nouveau-né

AVEC QUI ?

Une Éducatrice de Jeune Enfant (EJE), une infirmière puéricultrice, un Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF), une sage-femme, une auxiliaire puériculture, une diététicienne, une consultante parentalité et une conseillère conjugale.

INFORMATIONS

Onze actions de 1h encadrées par des professionnels et une salariée de la fédération Familles Rurales d'Eure-et-Loir.

Venez à une ou plusieurs actions pour nous rencontrer et surtout apprendre des notions pour que votre bébé grandisse en toute sérénité.

INSCRIPTION

Familles Rurales Fédération Départementale d'Eure-et-Loir
fd.eureetloir@famillesrurales.org / 02.45.26.01.30

Emma HERY, en charge du projet - Emma.hery@famillesrurales.org

Ellen VALY, chargée de mission - Ellen.valy@famillesrurales.org

LES ACTIONS



L'administratif lors d'une naissance

Les démarches, congés maternité et paternité

27 Janvier 2023 EJE + infirmière puéricultrice



Qualité de vie dans un logement

Produits d'entretien, lumière, qualité de l'air, confort de vie

10 Février 2023 EJE + TISF



Nutrition de la femme enceinte et post accouchement / dépression post natal

03 Mars 2023 EJE + diététicienne



Allaitement et alimentation du bébé

10 Mars 2023 EJE + sage-femme



Le rôle du second parent

Trouver sa place, communiquer, jouer

31 Mars 2023 EJE + conseillère conjugale



Egalité filles-garçons et parentalité

14 Avril 2023 EJE + juriste ou psychologue



La vaccination

05 Mai 2023

EJE + infirmière puéricultrice



Le sommeil

26 Mai 2023

EJE + auxiliaire puériculture



Développement cognitif et moteur

Bébé découvre son corps, la marche, premiers dessins et développe sa mémoire

02 Juin 2023

EJE + auxiliaire puériculture



Jeux de motricité

Apprendre à développer les 5 sens de son bébé et son langage

09 Juin 2023

EJE + consultante parentalité



Littérature enfantine et éveil musical

Le plaisir des mots et le plaisir des sons dès le plus jeune âge

16 Juin 2023

EJE + consultante parentalité



MAISON FRANCE SERVICES



Les Maisons France Services ont pour rôle de permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'**accéder aux services publics**, et d'**être accueilli dans un lieu unique**, par des personnes formées et disponibles pour **effectuer ses démarches du quotidien**.

Le territoire Cœur de Beauce compte actuellement **deux Maisons France Services** à Janville-en-Beauce et aux Villages Vovéens et **deux Antennes France Services** à Sainville et Orgères-en-Beauce.

28

UN GUICHET UNIQUE

France Services donne accès aux principaux organismes de services publics :

- le ministère de l'Intérieur ;
- le ministère de la Justice ;
- les Finances publiques ;
- Pôle emploi ;
- l'Assurance retraite ;
- l'Assurance maladie ;
- la CAF ;
- la MSA ;
- la Poste.



JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Les Villages Vovéens

4 rue Texier Gallas 28150 VOVES

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Janville-en-Beauce

ZA de l'Ermitage, 1 rue du docteur Casimir Lebel 28310 JANVILLE

Mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h / Jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Sainville

9 rue de la Porte d'Étampes 28700 SAINVILLE

Lundi de 13h45 à 17h / Mardi de 13h45 à 18h / Vendredi de 9h à 12h

Orgères-en-Beauce

2 rue de l'Arsenal 28140 ORGÈRES-EN-BEAUCE

Lundi de 13h30 à 17h30 / Mercredi de 13h30 à 17h30 / Jeudi de 13h30 à 17h30

L'ÉOLE

Située à Gommerville, L'Éole est une salle de spectacle de 168 places assises en gradin, qui propose un **programme culturel varié et accessible à tous** : concerts, comédies, humour, théâtre classique et contemporain, spectacles jeune public, projections, stages de médiation artistique...

48 route de Voves
28310 GOMMERVILLE

Réservation :
eo@coeurdebeauce.fr
02.37.99.72.84
07.56.06.06.56

TARIFS

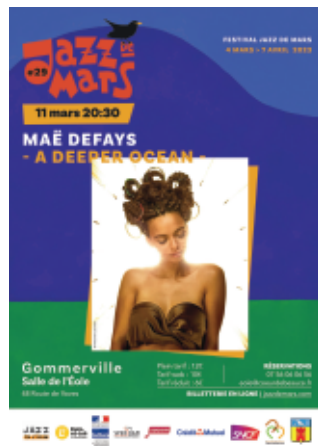
Plein tarif : 12 € (adhérent CNAS : 10 €)
Tarif réduit : 6 € (adhérent CNAS : 5 €)
Spectacle jeune public : 4 €
Abonnement 3 spectacles : 30 € (hors spectacles jeune public)



HUMOUR
Tarif plein
Mais t'as quel âge
Vendredi 6 janvier - 20h30



THÉÂTRE DE MARIONNETTES
Tarif jeune public
Le fabuleux voyage du petit facteur
Marcelin
Dimanche 5 février - 15h30



CONCERT
Tarif plein
Maë Defays Quartet
Samedi 11 mars - 20h30



COMÉDIE
Tarif plein
Gonflée à bloc
Vendredi 31 mars - 20h30



CINÉ-CONCERT
Tarif jeune public
The Bear
Mercredi 19 avril - 14h30



THÉÂTRE
Tarif plein
Fratelli
Vendredi 12 mai - 20h30



THÉÂTRE CLASSIQUE ET MUSICAL
Tarif plein
Le Cid
Vendredi 9 juin - 20h30



THÉÂTRE MUSICAL-MARIONNETTES
Tarif jeune public
Quelques chansons douces
Samedi 1er juillet - 10h00

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Cœur de Beauce



L'Ecole de Musique Intercommunale Cœur de Beauce (ÉMI) est présente sur trois pôles : Janville, Terminiers et Voves. Elle dispose également de trois annexes à Orgères-en-Beauce, Sainville et Viabon.

Son offre comprend l'éveil musical, les pratiques d'ensemble (orchestres juniors, ensemble de guitares, atelier de musiques actuelles, atelier jazz, ensemble vocal, ensemble de cuivres et percussions, chœurs d'enfants) et les cours individuels et collectifs.

Les inscriptions 2023-2024 à l'ÉMI se dérouleront courant juin 2023.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Virginie Birre, directrice de l'ÉMI
06 37 61 86 22

direction.musique@coeurdebeauce.fr

Site internet :
www.coeurdebeauce.fr/listes/les-ecoles-de-musique/



CONCERT
des professeurs de l'ÉMI
Samedi 21 janvier - 20h30
Salle L'Éole
Gommerville



CONCERT
pour la paix
Samedi 18 mars - 20h30
Espace Thierry La Fronde
Janville-en-Beauce



CONCERT
Ensemble de cuivres et percussions
Vendredi 31 mars - 20h30
Église Saint-Lubin
Voves



AUDITION
de piano
Samedi 1er avril - 15h30
Salle Berlioz - Espace Thierry La Fronde
Janville en Beauce



CONCERT
Ensembles Musiques Actuelles & Jazz
Samedi 15 avril - 20h30
Salle polyvalente
Fains la Folie



CONCERT
Fin de stage de musique
Vendredi 28 avril - 20h30
Salle Pierre Terrier
Terminiers



AUDITION
de guitare
Samedi 3 juin - 15h30
Salle de la mairie
Viabon



SPECTACLE
L'ÉMI fait son cirque
Samedi 1er juillet - 17h et 20h
Au Petit Château de la Brosse
Nottonville

SANTÉ

Un annuaire des professionnels de santé est consultable en ligne. Il regroupe :

- Les adresses et coordonnées de l'ensemble des professionnels de santé du territoire, ainsi que les hôpitaux et cliniques les plus proches ;
- Tout ce qui concerne la santé des parents et de l'enfant (le suivi des familles avec la PMI, le RPE, l'UDAF, la Mission locale, l'aide aux aidants, etc.) ;
- L'accompagnement des personnes âgées ;
- Les numéros d'urgence

Rendez-vous sur www.coeurdebeauce.fr/listes/sante/ (colonne « Téléchargements »)



MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

Située à Orgères-en-Beauce, la Médiathèque Intercommunale propose de consulter gratuitement plus de 7 000 documents (livres et presse) : bandes dessinées, romans, cuisine, décoration, éducation, mangas, policiers, terroir, etc., et des périodiques (Marmiton, Rustica, Marie-Claire, Art & Décoration...).

Pour emprunter des documents, des DVD, des jeux de société ou une liseuse, ou utiliser une tablette ou un ordinateur, il faut être inscrit.

TARIFS

- Individuel : 5€ par an > 6 documents empruntables en une fois (dont 1 jeu possible)
- Famille : 10€ par an > 20 documents empruntables en une fois (dont 2 jeux possibles)

Renseignements : **02 37 99 97 92** | mediathequeorgeres@coeurdebeauce.fr

ACCÈS

2 rue de l'Arsenal
Orgères en Beauce

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Mercredi : 10h – 12h / 13h30 – 18h

Vendredi : 15h – 18h

Samedi : 10h – 12h

APPUI

APPUI : AU SERVICE DES PETITES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Depuis 2018, dans le cadre d'un **partenariat avec la Région Centre – Val de Loire et Initiative Eure-et-Loir**, les TPE implantées sur le territoire Cœur de Beauce peuvent bénéficier de subventions octroyées par la communauté de communes par le biais du dispositif APPUI.

Ces aides, **d'un montant maximal de 5 000 €**, contribuent à financer des investissements dans l'aménagement immobilier, la devanture, les équipements de véhicules de tournée et véhicules-ateliers, le matériel, la sécurisation des salariés. **Le dispositif s'applique aux entreprises** en phase de création, de reprise, de modernisation ou de développement, qui réalisent **un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 M€ HT**.

Pour constituer un dossier, contactez Baptiste LEBAS, chargé de mission développement économique :

02 37 90 15 41 ou à urbanisme@coeurdebeauce.fr



LES ARTISANS, COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS ÉOLOIS



ACCOMPAGNANTE PÉRINATALE

Éole et Artémis
Léa Cerveau
www.eole-et-artemis.fr

Baignolet
06.58.28.18.59



ADMINISTRATIF, FORMALITÉS JURIDIQUES ET SOCIAL
AFS Consulting
Fallone Bravin
www.sasu-afs.com

Auffains
06.46.00.70.52
afsconsult@orange.fr



AIDE MÉNAGÈRE

Prisclean

Germignonville
06.12.91.03.80
prisclean@gmail.com



CÉRÉALES - ALIMENTS - FERTILISANT ORGANIQUE

Organo Beauce
Paul Lhopiteau

Bisseau
06.20.23.38.14
organobeauce@gmail.com



COIFFEUR

Isabelle Coiffure à domicile
Isabelle Arrondeau

Baignolet
06.11.53.08.09



CONSEILLER IMMOBILIER

À la lucarne
Géraldine Grillon
www.alalucarne.com

Viabon
06.09.23.02.55
geraldinegrillon@alalucarne.com



CONSTRUCTEUR MATÉRIEL AGRICOLE

SCEBP Pommier / Duro France
Nicolas Pommier
www.duro-france.com

Viabon
02.37.99.96.80



CRÉATEUR DE SITE WEB

Mikael Parasote
Mikael Parasote
mikaelparasote.xyz

Germignonville
06.77.24.37.78
mikaelparasote@outlook.com

Clic et Création
Delphine Toulain Branger
www.clicetcreation.com

Saint Léonard
06.82.21.18.74
cliccreation@gmail.com



MULTISERVICES BÂTIMENTS

JLJ
Juan Dias

Tilleau
06.28.72.89.03



DÉPANNAGE INFORMATIQUE

Ordina Docteur
Frédéric Verdot
www.ordina-docteur.fr

Germignonville
06.30.32.51.94



AIDE À LA PERSONNE

Florence FONCK
Florence FONCK

Villeau
06.71.73.58.74



FAMILLE D'ACCUEIL ADULTES ET PERSONNES AGÉES

M. et Mme Savouré
M. et Mme Savouré

La Chardonnière
02.37.99.11.85

06.82.94.64.11 / 06.83.96.67.11



GÎTE

Villa d'Amoenville
Paule Coisnon

Amoenville
06.81.52.58.41

Virginie Bretheau

Virginie Bretheau et Alain Guitton
www.airbnb.fr/rooms/43957628 bretheauvirginie@gmail.com

Baignolet



La Miellerie

Daniel et Bernadette Martin

Saint Léonard

06.13.58.22.86

martinguyon@aol.com

Gîte Coeur de Beauce

Laurent et Jenifer Isambert
gite-beauce.jimdo.com

Germignonville

06.11.89.24.73

laurisam@hotmail.fr



GRANDE SURFACE

Intermarché

David et Anne-Sophie Pommier

Voves

02.37.18.25.50

Lundi au samedi de 9h à 19h30 / dimanche de 9h à 12h30



COUVERTURE - ZINGUERIE

Joachim Toiture
Joachim

Auffains
06.14.87.19.82

Olivier Mallet
Olivier Mallet
www.mallet-couverture-voves.fr

Voves
02.37.99.11.50



PLOMBERIE

Entreprise Minier

Viabon
06.64.18.65.06



MULTISERVICES

Votreservice28

www.votreservice28.fr

Lutz

06.41.72.01.50

contact@votreservice28.fr

MAÇONNERIE GÉNÉRALE

Entreprise Denizet Rodolphe **Viabon**
Rodolphe Denizet 02.37.99.18.59
www.maconnerie-denizet-rodolphe.fr rodolphe.denizet@wanadoo.fr

De Oliveira et Frère **Tilleau**
06.71.60.51.72 / 07.71.68.86.65
deoliveira.frere@gmail.com



L&D Bâti-Tradi **Germignonville**
Julien Dion et Jean-Gils Lesieur 02.37.99.40.03
ldbatitradi@gmail.com

SARL TRUBERT G. **Fains la Folie**
Gérald Trubert 02.37.99.02.16
www.trubert-g.com g.trubert@orange.fr

BATIFLEX **Tilleau**
Xavier CANIAUX 06.60.92.57.59
batiflex28@gmail.com

MÉCANICIEN AUTOMOBILE



Garage des Garennes **Auffains**
Julien Decourty 02.34.42.65.03 / 06.25.31.23.02
garagedesgarennes@sfr.fr

Garage Poupaux **Voves**
Stéphane Poupaux 02.37.99.10.55
www.garage-voves-poupaux.fr garage-poupaux@wanadoo.fr

BOULANGERIE - ÉPICERIE ITINÉRANTE

Au bon pain de mie-mi



Baignolet, Auffains, Fains la Folie
Mardi, Jeudi, Samedi vers
Viabon, Ohé, Lutz
Mardi, Jeudi, Samedi vers 10h00
Sevestreville, Germignonville, Toulifault, Saint Léonard
Mardi, Jeudi entre 10h15 et 10h45 / Samedi entre 10h35 et 11h10



PRIMEUR FRUITS ET LÉGUMES

Ivan Renoncet **Fains la Folie**
Ivan Renoncet 06.08.00.56.50

TAXI

Villeau Taxi **Villeau**
Laurence Legendre 06.88.29.28.13



Dolores Beauce Taxi **Germignonville**
06.08.37.13.75
beauce.taxi@orange.fr

NATUROPATHIE



Marine Chuberre **Germignonville**
Marine Chuberre 06.38.44.15.90
www.marinechuberre.com contact@marinechuberre.com

PROTECTION ANIMALE



Association PILGRIM **Toulifault**
02.37.99.40.75

STUDIO D'ENREGISTREMENT



The Doodostudio **Martainville**
06.45.02.68.63
www.thedoodostudio.com contact@thedoodostudio.com

ADMR

www.admr.org



ADMR Orgères en Beauce 02.37.99.89.54
ADMR Voves 02.37.99.13.57

LES ASSISTANTES MATERNELLES



Mélanie Fouchereau
18 rue du Château d'eau
Fains la Folie
02.37.23.95.09

Sandra Morinho
27 Lieu-dit Ohé
Ohé
06.24.45.38.08

Maryline Goujeon
5 rue de la Baronnerie
Tilleau
02.37.99.20.11

Nathalie Perthuis
5 Les Petites Bordes
Les Petites Bordes
02.37.99.88.02

Karin Lochet
9 rue du Franc Rosier
Baignolet
02.37.99.79.46

Aurélien Van der Stuyft
4 bis rue de l'Herbechère
Viabon
06.14.78.58.37

LES DÉCÈS

Le 04 mars 2022 : Georges RÉGIEN - Germignonville

Le 14 mars 2022 : Guy BÉQUARD - Viabon

Le 19 août 2022 : Chantal DARCILLON - Fains la Folie

Le 03 septembre 2022 : Marie-Louise ISAMBERT - Germignonville

Le 15 septembre 2022 : Claudine TICOT - Viabon

Le 22 octobre 2022 : Alain JOSEPH - Germignonville

Le 12 décembre 2022 : Renée LANTRA - Germignonville

La municipalité s'associe de tout cœur à la douleur de tous ceux qui ont perdu un proche durant l'année 2022 et présente ses plus sincères condoléances aux familles.

LES PACS

Le 01 février 2022 : Pierre-Yves CAILLETAUD & Sandrine BLANCHIS
Germignonville

Le 13 décembre 2022 : Antoine LAFARGE & Cindy CARRÉ
Fains la Folie

Le 15 décembre 2022 : Kévin COUTURIER & Charlotte LANIRAY
Fains la Folie

LES MARIAGES

Le 13 mai 2022 : Godefroy DE SAINT CHAMAS & Pauline DE FOURNAS
DE LA BROSSE - Villeau

Le 04 juin 2022 : Jérôme LEMAIRE & Chantal MENANT
Viabon

Le 25 juin 2022 : Ludovic CHEVALLIER & Yolinde MAURY
Villeau

Le 16 juillet 2022 : Axel SAINT-PRIX & Olivia SALIGNAT
Germignonville

Le 17 décembre 2022 : Sébastien FLEURU & Stéphanie CHOQUET
Fains la Folie



Axel SAINT-PRIX & Olivia SALIGNAT



Sébastien FLEURU & Stéphanie CHOQUET



Jérôme LEMAIRE & Chantal MENANT

LES NAISSANCES

Le 30 janvier 2022 : Gustin ROCHE - Fains la Folie
Le 28 février 2022 : Cathaleya DURAND DUVAL - Fains la Folie
Le 09 mars 2022 : Mara PARASOTE SIVASUBRAMANIAM - Germignonville
Le 06 mai 2022 : Louis AVELINE - Germignonville
Le 11 juin 2022 : Marie CAISE - Villeau
Le 16 juin 2022 : Célia SOUBEYRAND - Germignonville
Le 17 juin 2022 : Tiago DE WINNE DOS SANTOS - Villeau
Le 29 juin 2022 : Athenaya LAGUERRE BURLET - Viabon
Le 26 juillet 2022 : Nathan GHEDIN - Germignonville
Le 04 août 2022 : Achille RIETH - Fains la Folie
Le 29 novembre 2022 : Marion GUIMARAES VIEIRA - Germignonville
Le 09 décembre 2022 : Lenzo MARIEN - Viabon
Le 09 décembre 2022 : Tymaé MARIEN - Viabon
Le 11 décembre 2022 : Astrid LEFRANÇOIS - Viabon



Cathaleya DURAND DUVAL



Achille RIETH



Célia SOUBEYRAND



Nathan GHEDIN



Mara PARASOTE



Lenzo et Tymaé MARIEN

Éole-en-Beauce



www.eoleenbeauce.fr

LA MAIRIE ET SES ANNEXES

Mairie d'Éole en Beauce

2 rue de la Mairie - Viabon
28150 Éole en Beauce
02.37.99.03.16
mairieeoleenbeauce@orange.fr

Mairie annexe de Baignolet

11 rue de la Mairie - Baignolet
02.37.99.76.93

Mairie annexe de Fains-la-Folie

6 rue du Moulin - Fains la Folie
02.37.99.02.13

Mairie annexe de Germignonville

9 rue de la Mairie - Germignonville
02.37.99.42.75

Mairie annexe de Villeau

5 bis rue de la Grande Barre - Villeau
02.37.99.06.62

LES PERMANENCES

Lundi - Baignolet de 14h à 17h30
Mardi - Germignonville de 9h à 12h30
Mercredi - Viabon de 9h à 12h30
Jeudi - Fains la Folie de 14h à 17h30
Vendredi - Villeau de 14h à 17h30
Samedi - Viabon sur rendez-vous



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de Beauce

www.coeurdebeauce.fr

Maison France Services Janville-en-Beauce

ZA de l'Ermitage
1 rue du Docteur Casimir Lebel
28310 Janville-en-Beauce

L : 8h45-12h30 / 13h30-18h
Ma : 8h45-12h30 / 13h30-18h
Me : 8h45-12h30 / 13h30-18h
J : 8h45-12h30 / 13h30-18h
V : 8h45-12h30 / 13h30-17h

02 37 90 15 41
msapjanville@coeurdebeauce.fr

Maison France Services Les Villages Vovéens

Maison de Services au Public
4 rue Texier Gallas - Voves
28150 Les Villages Vovéens

Ma : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Me : 8h30-12h30
J : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
V : 8h30-12h30

02 46 72 05 10
msapvoves@coeurdebeauce.fr

Antenne à Orgères en Beauce

2 rue de l'Arsenal - Orgères en Beauce

L : 9h-12h30
Me : 14h-18h
J : 14h-18h

02 37 99 72 84
msaporgeres@coeurdebeauce.fr

Antenne à Sainville

9 rue de la Porte d'Étampes - Sainville

Ma : 13h45-18h
V : 9h-12h

07 84 90 65 19
antennes.franceservice@coeurdebeauce.fr

LES NUMÉROS UTILES

Pompiers depuis un fixe
Pompiers depuis un mobile
SAMU
Gendarmerie

18 Centre antipoison (Tours)
112 Centre antipoison (Angers)
15 Centre antipoison (Paris)
17 SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

02.47.64.64.64
02.41.48.21.21
01.40.05.48.48
02.37.90.99.89